

# Site en plein air

Organiser une manifestation en plein air - que ce soit dans un espace public réglementé ou non, ou dans un espace privé - peut engendrer de nombreux impacts sur l'environnement local, tant sur la faune, la flore qu'auprès des riverains. Il est donc important de réfléchir en amont avant de choisir un lieu qui pourrait s'avérer non adapté à l'accueil d'une manifestation et d'une population allochtone importante.

## S'informer et respecter les réglementations

- Prendre connaissance des réglementations en vigueur, qu'il s'agisse de politiques régionales ou locales (Plan Climat, arrêtés préfectoraux, etc.) ou de textes réglementaires (codes de l'environnement ou forestier, loi sur l'eau, etc.) avant de décider d'installer sa manifestation sur un site en plein air.
- Se renseigner également sur le classement ou la typologie du site, qui peut s'avérer être protégé (Natura 2000, Parcs naturels nationaux ou régionaux, réserves naturelles ou de chasse, etc.)
- Contacter et échanger avec les responsables de sites, propriétaires, gestionnaires, autorités de classement (exemple : la DREAL) sur votre projet.
- Obtenir obligatoirement l'accord de tous les acteurs concernés, propriétaires, mairies, etc. sans oublier les tutelles comme la Région.

## Éviter d'impacter la faune et la flore locale

- Bien délimiter les zones accessibles au public avec des pierres, des alternatives aux rubalises ou des fanions réutilisables.
- Respecter les zones et vitesses de navigation à proximité du littoral.
- Installer des zones de silence, limiter l'usage du son et choisir une sonorisation adaptée.
- Avant de choisir les dates de la manifestation, se renseigner sur les espèces en présence et les périodes de nidification ou reproduction, et celles des floraisons.

## Réduire les pollutions et dégradations

- Informer sur les possibilités de mobilité alternative (à pied, à vélo, en co-voiturage ou transports en commun) ; développer les parcs à vélos en dehors de la zone protégée avec un cheminement piéton pour la suite du trajet.
- Ne pas utiliser de véhicules dans la zone sauf vélos ou véhicules électriques.
- Faire un audit des déchets potentiellement générés ; les réduire au maximum (achats en vrac, boissons en fut, vaisselle réutilisable, sélection ou suppression des stands de restauration, etc.)
- Installer de nombreuses poubelles sur le site, bien les signaler et les indiquer sur le plan du site.
- Interdire de fumer sur le site ou distribuer des cendriers de poche gratuits.
- Organiser une opération de nettoyage le lendemain avec offre de repas aux bénévoles.

## Communiquer, inciter

- Collaborer avec une association de protection de l'environnement ou le gestionnaire du site pour élaborer une campagne de communication avant et pendant la manifestation.
- Proposer des visites du site accompagnées de biologistes pour y découvrir la faune et la flore présentes.

# Méthodologie

1

## Faire un état des lieux

- Effectuer un repérage avec le gestionnaire du site et établir un état des lieux initial.
- Identifier les impacts potentiels et les mesures d'évitement à mettre en place.
- Identifier les comportements à améliorer, les informations et précautions à diffuser aux équipes et aux publics.

2

## S'organiser en interne et impliquer les équipes

- Identifier un ou des référents en charge du suivi du dossier, et constituer une équipe de bénévoles dédiés.
- Élaborer un document cadre avec toutes les mesures.
- Organiser des réunions de travail sur le site.

3

## Travailler avec les parties prenantes

- Identifier les personnes ressources pour diagnostiquer, préconiser, trouver des solutions et mettre en place les actions : gestionnaires du site, associations locales, riverains.
- Impliquer toutes les parties prenantes, comme les fournisseurs en indiquant les risques dans le cahier des charges et en leur faisant signer un engagement de respect des consignes.

4

## Rendre visible ses actions

- La réussite de ces actions réside dans une bonne communication des dispositifs mis en place.
- Il est important d'informer tous les utilisateurs de la démarche et de communiquer sur les éco-gestes grâce à une signalétique appropriée et bien visible.

5

## Faire un bilan et définir les axes d'amélioration

- Organiser un rendez-vous avec les personnes concernées pour savoir comment l'opération s'est déroulée et en tirer les conclusions pour s'améliorer.

6

## Communiquer

- Communiquer sur vos résultats auprès des parties prenantes concernées : financeurs, partenaires, prestataires, collectivités, publics, etc.

## Impacts des manifestations sur des sites en plein air

### Sur la flore

- Flux de piétons : piétinements, création et aménagements de chemins éphémères
- Erosion
- Gestion de l'eau
- Destruction de la végétation

### Sur la faune

- Pollution sonore et visuelle
- Destruction d'habitats
- Gêne vis à vis de la nidification
- Survol de drones
- Déchets pouvant être ingérés

### Pollution / dégradations

- Transports : émissions de GES, créations de parkings, parkings sauvages, transports logistiques
- Évacuation des eaux usées
- Déchets abandonnés, flottants
- Signalétique/technique : marquages au sol, rubalisés, serres joints, colsons oubliés, agrafes sur les arbres...
- Trous dans le sol, câbles enterrés
- Risques de feux

Pour plus d'informations : consultez notre site web cofees.fr. Retrouvez nos autres Fiches Pratiques dans la rubrique « Boîtes à outils thématiques » !

Pour nous joindre : contact(a)cofees.fr

Dernière mise à jour : juin 2025

Remerciements : Agence Bretonne de la Biodiversité, les PNN et PNR de PACA, les participants à l'atelier COFEES pour leurs conseils et inspirations.